



**Centre d'études juridiques et économiques du
multimédia**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Centre d'études juridiques et économiques du multimédia. 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02032530

HAL Id: hceres-02032530

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032530>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Centre d'études juridiques et économiques du
Multimédia
CEJEM
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Panthéon - Assas



Novembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : Centre d'études juridiques et économiques du Multimédia

C1	C2	C3	C4	C5	C6
B	B	B	B	B	C



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre d'études juridiques et économiques du Multimédia
Acronyme de l'unité :	CEJEM
Label demandé :	EA
N° actuel :	4402
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Jérôme PASSA
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Jérôme PASSA

Membres du comité d'experts

Président :	M. Jean-Louis BERGEL, Université Aix-Marseille
Experts :	M ^{me} Coralie AMBROISE-CASTEROT, Université Nice Sophia Antipolis
	M. Alexis BUGADA, Université Aix-Marseille
	M ^{me} Virginie LARRIBAU-TERNEYRE, Université de Pau et des Pays de l'Adour Pau (représentante du CNU)
	M. André LUCAS, Université de Nantes

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Guillaume LEYTE, Président de l'Université Paris 2



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le CEJEM (Centre d'études juridiques et économiques du multimédia), situé 12, place du Panthéon, Paris, a été fondé en 1997, par un accord de partenariat entre l'Université Paris 2 et le Barreau de Paris. Il développe des activités qui s'organisent autour de l'usage du multimédia comme objet d'étude et instrument de recherche. Ces activités sont menées en liaison avec les commissions du Barreau de Paris consacrées aux nouvelles technologies de l'information, notamment la commission des marchés émergents, et en coordination avec plusieurs diplômes supérieurs, notamment le "Master 2 professionnel droit du multimédia et de l'informatique" et le "Master 2 droit de la communication".

Équipe de Direction

Le CEJEM est dirigé par le professeur M. Jérôme PASSA, qui a succédé au professeur M. Jérôme HUET.



Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	2	2	2
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	1	1	1
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	4	4	4
Taux de producteurs	100 %		

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	23	
Thèses soutenues	7	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	3	3



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

La recherche individuelle des membres du CEJEM est quantitativement substantielle et d'un excellent niveau. Le centre est unique en France par l'originalité de son objet d'étude, qui le conduit à croiser trois disciplines : droit des technologies informatiques et numériques (en mettant l'accent sur les aspects de commerce électronique), droit de la communication et droit de la propriété intellectuelle. Il exerce une mission de veille utile en liaison avec les milieux professionnels, à travers la mise à jour d'un site internet, la publication régulière d'une lettre et l'organisation de fréquents colloques. Il organise régulièrement des manifestations à destination du grand public qui permettent une large diffusion des connaissances juridiques dans les trois disciplines précitées. Ses doctorants sont étroitement associés à ses activités.

Points à améliorer et risques liés au contexte

En dépit de l'implication forte de ses membres et de son directeur, le faible nombre (2) d'enseignants-chercheurs rattachés administrativement au CEJEM ne lui permet pas d'atteindre la taille critique lui donnant dans la communauté de la recherche la visibilité qu'il mérite

Recommandations

Il pourrait être envisagé de convaincre certains des enseignants-chercheurs qui collaborent actuellement aux activités scientifiques du CEJEM de franchir le pas d'un rattachement administratif. Par ailleurs, une réflexion pourrait être menée sur l'éventualité d'un changement de dénomination du centre, conduisant à abandonner la référence au « multimédia » qui, très liée à l'état de la technique, ne rend pas fidèlement compte de l'ambition du centre.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Les travaux publiés individuellement par les membres du CEJEM sont d'un excellent niveau (publications nombreuses dans les meilleures revues ; 100 % de producteurs) et portant souvent sur des sujets originaux. On relèvera tout spécialement deux publications dont le rayonnement est très important : le *Traité de la propriété industrielle* et l'ouvrage *Les principaux contrats spéciaux*, ouvrage de référence dont les auteurs sont membres de l'unité. De surcroît, l'unité a fait le choix de créer son propre support de diffusion, très largement diffusé auprès des professionnels du droit du multimédia. Ainsi, au 1^{er} janvier 2012, 44 numéros de la *Lettre du CEJEM* avaient été distribués. A la même date, 262 articles avaient été publiés sur le site web du centre, la plupart sur des thématiques très innovantes (à titre d'exemples : Validité et formation du contrat électronique dans la LCEN ; Flux RSS et responsabilité ; Youtube est-il un hébergeur ? ; Vers la brevetabilité des logiciels ? ; Une nouvelle forme d'escroquerie en ligne : le « net phishing » ; La chambre sociale applique le principe du secret des correspondances aux e-mails des salariés ; La Cour de cassation se prononce dans une affaire de spamming...).

Les fréquents colloques (d'une journée ou d'une demi-journée), même s'ils ne donnent pas toujours lieu à publication, suscitent une forte mobilisation des doctorants ainsi que des étudiants des deux masters rattachés au centre. Pour la période de référence, le CEJEM a organisé 7 colloques d'une journée et 19 « demi-journées thématiques ».

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Les publications individuelles répertoriées font autorité dans la communauté scientifique. Les colloques et les « demi-journées thématiques » sont le plus souvent axés sur les questions d'actualité, ce qui, dans un domaine où l'évolution des techniques change souvent la donne juridique, les rend très attractifs. On peut citer, à titre d'exemples, les thèmes suivants :

- Commerce électronique, distribution et concurrence (10 Mai 2007)
- Bibliothèques numériques : nouvelles lectures, nouveaux droits (15 novembre 2007)
- Internet, quelle protection pour l'enfance ? (27 février 2008)
- Les réseaux en ligne : quels enjeux juridiques ? (6 mars 2009)
- Droit d'auteur des journalistes en ligne (13 avril 2010)
- LOPPSI 2 : un nouvel arsenal contre la cybercriminalité (10 mars 2011)
- Le livre numérique : un nouveau chapitre de la propriété intellectuelle (14 décembre 2011)

Cependant, le faible nombre d'enseignants-chercheurs ne permet pas à l'unité de s'imposer comme un acteur décisif dans le monde académique.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le CEJEM déploie beaucoup d'efforts en direction d'acteurs non académiques, particulièrement en direction des avocats et des entreprises du secteur de l'économie numérique. Ainsi, la dernière « demi-journée thématique », en date du 24 mai 2012, portait sur une question très lourde d'enjeux pratiques : « Le cloud ou l'informatique décentralisée, quelle sécurité pour l'entreprise ? ». La Lettre du CEJEM, qui paraît tous les deux mois, est désormais distribuée sous forme électronique à plus d'une centaine d'interlocuteurs. Le site internet du centre reçoit quotidiennement, depuis janvier 2012, une moyenne de 67 visites et le total des visites depuis 2009 s'élève à 70 000.

Ainsi se réalise une interaction féconde entre le monde académique et le monde professionnel.

Il reste, malgré tout, que la taille du centre rend difficiles des relations partenariales pérennes avec les milieux socio-professionnels concernés.



Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Le centre est bien organisé. Ses moyens sont adaptés à sa taille. Les locaux, d'une superficie de 54 m², répondent aux besoins actuels. Le financement récurrent varie entre 6000 et 7000 €. Une secrétaire est affectée au centre depuis septembre 2005.

On note une remarquable implication des doctorants, qui jouent, notamment, un rôle décisif dans l'organisation des colloques, et une forte identité collective d'appartenance.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Il y a une parfaite adéquation entre les axes de recherche privilégiés par le CEJEM et les deux masters 2 qui lui sont rattachés ("Master 2 professionnel droit du multimédia et de l'informatique" et le "Master 2 droit de la communication") comme, d'ailleurs, avec les doctorants. Les enseignants-chercheurs et étudiants participent pleinement aux activités scientifiques. Les étudiants sont amenés à faire des communications lors des journées ou demi-journées d'études organisées par le centre, communications qui pourront être publiées dans la Lettre du CEJEM ou sur son site.

7 thèses ont été soutenues pendant la période de référence, la majorité sur des thématiques en relation avec les axes de recherche du centre. 23 doctorants sont inscrits auprès de l'Ecole doctorale « Droit privé » (ED 6) de l'Université Paris 2. Tout ceci révèle une réelle activité dans la mesure où les directeurs de thèses actifs sont au nombre de deux.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le CEJEM prévoit de maintenir et même d'amplifier ses activités actuelles, en particulier l'activité d'organisation de colloques sur des thèmes d'actualité, en la prolongeant par la publication d'actes. Les perspectives, cependant, sont strictement liées à la possibilité de renforcer l'équipe des enseignants-chercheurs.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : 16 novembre 2012 16h00.

Fin : 16 novembre 2012 18h00.

Lieu de la visite : Appartement décannal

Institution : Université Paris 2

Adresse : 12, place du Panthéon Paris

Déroulement ou programme de visite :

Le comité a d'abord eu un échange avec le représentant des tutelles (le Président de l'université Paris 2). Il s'est ensuite entretenu avec le directeur et les membres de l'unité présents pendant une heure quinze. Une rencontre avec les doctorants a suivi pendant trente minutes. La visite s'est terminée par un huis-clos du comité.



5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

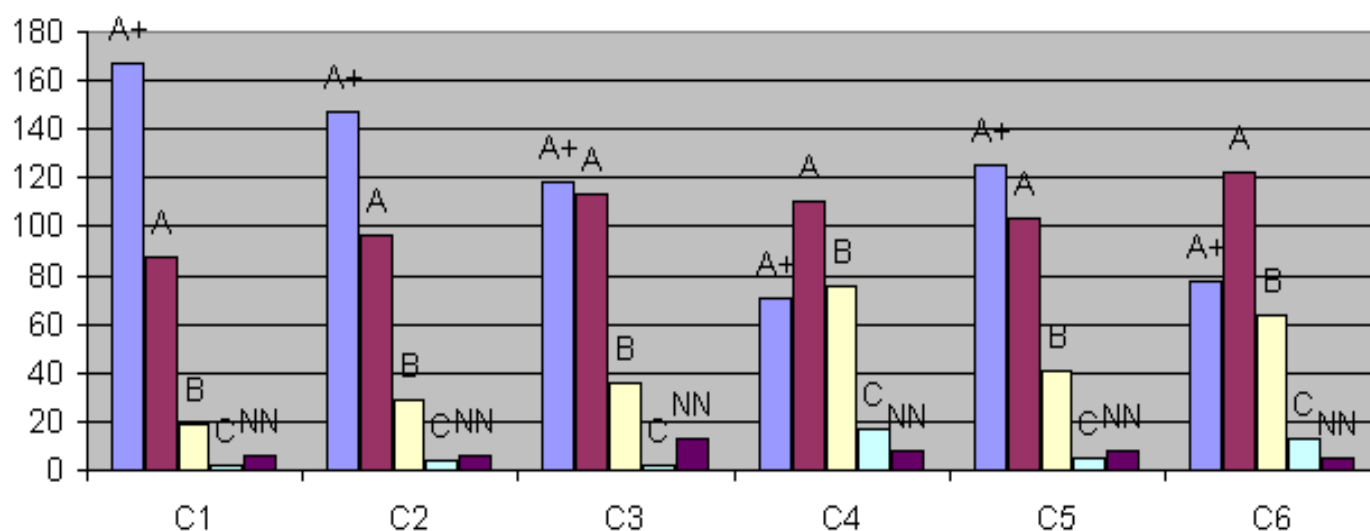
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 • Observations générales des tutelles



Paris, le 23 avril 2013

Affaire suivie par
Mission recherche
Catherine Perrault
Tel : 01.44.41.56.00
catherine.perrault@u-paris2.fr

Objet: Réponse du Président de l'université Panthéon-Assas au sujet du rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES pour le Centre d'études juridiques et économiques du multimédia (CEJEM) S2PUR140006102

Mesdames et Messieurs les experts du
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation du Centre d'études juridiques et économiques du multimédia (CEJEM) le 16 novembre 2012, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que le directeur puisse s'il le souhaite vous faire part de ses observations.

Le Directeur du CEJEM, M. Jérôme PASSA a estimé que le rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur son unité de recherche n'appelait aucune observation de sa part.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.


Guillaume LEYTE
Président de l'université Panthéon-Assas